

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 28 MAI 1885.

---

## Augmentation des droits sur les chaussures étrangères.

(Pétition de cordonniers, à Herve, présentée le 2 septembre 1884.)

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1) PAR M. MEEUS.

---

MESSIEURS,

Des cordonniers de Herve demandent que les droits d'entrée sur les chaussures venant de l'étranger soient majorés.

Les pétitionnaires invoquent l'état de souffrance de leur industrie par suite de la concurrence que leur font leurs confrères des pays voisins.

La Belgique étant lié par son traité avec la France du 13 octobre 1881 qui fixe à 10 p. % de la valeur le droit d'entrée des peaux ouvrées, il n'est pas possible de satisfaire à la demande des pétitionnaires.

La question ne pourra donc être examinée utilement qu'à l'expiration du traité, et votre commission propose, en conséquence, l'ordre du jour.

*Le Rapporteur,*

EUGÈNE MEEUS.

*Le Président,*

TH. JANSSENS.

---

(1) La commission est composée de MM. JANSSENS, président; MEEUS, DE HEMPTINNE, GILLIEAUX, BEECKMAN, DUMONT, SYSTEMANS, DE BRUYN et DE LAET.

---